

# Introduction pour les membres de la FCS et les branches de formation et d'examen sur la consultation des documents de la nouvelle formation continue pour devenir Spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral

---

## La situation initiale

Sur la base de la formation professionnelle initiale dans le commerce de détail qui a fait objet d'une révision totale (Vente 2022+), le règlement d'examen et les directives pour une nouvelle formation continue de spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral ont été élaborés avec un groupe de travail composé de représentants d'entreprises et en collaboration avec l'ASSOCIATION DE COMMERCE.swiss. L'ASSOCIATION DE COMMERCE.swiss est membre de la FCS. Elle réunit plus de 370 commerçants en ligne et stationnaires en Suisse et s'engage en faveur du nouveau monde digital du commerce en Suisse.

*Contexte* : Bien que l'offre de formation dans le commerce de détail ait évolué ces dernières années de manière très positive et conformément aux exigences du monde du travail, il n'existe aujourd'hui pas de qualification fédérale dans le domaine du e-commerce. Dans la formation professionnelle supérieure, la qualification « Spécialiste du commerce de détail avec brevet fédéral » est disponible au niveau « examen professionnel ». Ce brevet est axé sur les tâches de gestion dans le commerce stationnaire. Toutefois, on constate une demande accrue de professionnels particulièrement qualifiés qui sont également actifs dans le domaine du e-commerce. Actuellement, ce besoin n'est couvert par aucune formation professionnelle supérieure reconnue au niveau fédéral. Les spécialistes du commerce de détail (CFC) ne disposent pas d'une formation continue qui offre des possibilités de carrière intéressantes dans le domaine du e-commerce. En même temps, il est important que les futurs spécialistes du commerce de détail (CFC), avec une spécialisation dans la « gestion des boutiques en ligne », aient des perspectives de formation continue dans le secteur du commerce de détail.

Avec les nouvelles prescriptions sur la formation, un brevet fédéral est en cours d'élaboration. Il répond aux besoins décrits du commerce de détail, en se concentrant sur les compétences des professionnels et est conçue de manière à pouvoir être intégrée dans le système de formation du commerce de détail. Le Comité Exécutif du FCS vous soumet les documents suivants en annexe de la consultation interne de la FCS :

- RÈGLEMENT concernant l'examen professionnel de Spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral
- Directives relatives au règlement d'examen concernant l'examen professionnel du Spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral (système modulaire avec examen final)

---

## Procédure

Les documents principaux de cette consultation sont le règlement concernant l'examen et les directives pour le nouvel examen final de spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral. L'objectif de ces prescriptions est de rendre contraignantes et transparentes les compétences opérationnelles acquises au cours de la formation continue. Ces compétences opérationnelles sont basées sur les situations de travail et les facteurs critiques de succès qui ont été développés en 2020 dans des ateliers avec des représentants d'entreprises du e-commerce et qui ont ensuite été validés par voie électronique par d'autres représentants d'entreprises de toutes les régions linguistiques de Suisse.

En outre, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ainsi que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont examiné et approuvé les situations de travail.

Sur la base de ces compétences opérationnelles, le groupe de travail a élaboré un concept d'examen, qui permet de vérifier le profil de qualification de manière cohérente. Le cadre formel et le texte de référence de l'SEFRI ont été pris en compte. Les exigences de la pratique opérationnelle ont également été sollicitées et prises en compte.

---

### Question

Nous souhaitons savoir si le règlement concernant l'examen et les directives pour le nouvel examen final de spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral sont clairs et compréhensibles. Nous vous prions d'utiliser le questionnaire ci-joint pour répondre à nos questions.

---

### Formel

**Les destinataires de la consultation** sont les membres du FCS et les branches de formation et d'examen dans le commerce de détail. Nous souhaitons que chaque membre du FCS et chaque branche de formation et d'examen fournisse un retour d'information consolidé et représentatif de leurs organisations respectives. Dans cette optique, nous vous demandons de façonner votre processus de formation d'opinion interne en conséquence.

Les documents suivants font **l'objet de la consultation** :

- RÈGLEMENT concernant l'examen professionnel de Spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral
- Directives relatives au règlement d'examen concernant l'examen professionnel du Spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral (système modulaire avec examen final)

La **période de consultation** s'étend du 19 avril au 31 mai 2021 (6 semaines). Veuillez soumettre le formulaire PDF ci-joint à la FCS (info@bds-fcs.ch) au plus tard le 31 mai 2021.

Les **résultats de la consultation** seront évalués en juin/juillet 2021, après quoi les prescriptions sur la formation seront soumises au SEFRI sur cette base. L'adoption finale des prescriptions définitives sur la formation sera faite par le Comité Exécutif du FCS le 31 août 2021.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à l'ASSOCIATION DE COMMERCE.swiss, info@handelsverband.swiss ou au secrétariat du FCS, info@bds-fcs.ch.

Nous vous remercions pour votre engagement précieux !

Sven Sievi  
Directeur général du FCS

Patrick Kessler  
Directeur général de  
l'ASSOCIATION DE COMMERCE.swiss